



DECISION DU MAIRE

OBJET : Modification des tarifs de l'Ecole Multisports et des stages sportifs organisés durant les vacances scolaires.

N° 2023.93

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L.1111-1, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023.10.5.190 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2023, donnant délégation de pouvoir au Maire pour, notamment, fixer ou modifier, dans la limite de 5% par an, les tarifs des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la décision municipale n°2018.22 en date du 25 mai 2018 relative à la modification des tarifs de l'école multisports et des stages multisports ;

CONSIDERANT que la Direction des Sports de la Ville de Melun propose des stages multisports durant les vacances scolaires ainsi que des activités au sein de l'Ecole Multisports, le mercredi durant l'année scolaire ;

CONSIDERANT la décision de la Municipalité, lors des orientations budgétaires, d'augmenter les tarifs municipaux de 2,5% ;

DECIDE

DE FIXER les tarifs de l'Ecole Multisports et des stages sportifs selon les tableaux ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Tarifs de l'Ecole Multisports

		Tarifs annuels actuels Pour une même famille	Tarifs annuels au 1er janvier 2024 Pour une même famille
Melun	Matinée	1er enfant : 81,13€ 2è enfant : 45,37€	1er enfant : 83,16€ 2è enfant : 46,50€
	Journée	1er enfant : 157,22€ 2è enfant : 86,79€	1er enfant : 161,15€ 2è enfant : 88,96€
Extérieurs	Matinée	125,33 €	128,50 €

Tarifs des Stages Multisports

	Tarifs actuels	Tarifs au 1er janvier 2024
Melun	39,38€/semaine	40,37€/semaine
Extérieurs	52,56€/semaine	53,87€/semaine

Fait à MELUN le 15/11/2023

Le Maire,



Kadir MEBAREK